Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230612-230531-3-DE Date de télétransmission : 12/06/2023 Date de réception préfecture : 12/06/2023

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Lave

Siège: Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 31 mai 2023

PUBLIE LE: 1 2 1111N 2023

Délibération n°230531-3 : Compte de gestion 2022

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-cinq mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 31 MAI 2023

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET

OISE

François DAZELLE, PRESIDENT Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES

DE SEINE

CU GRAND PARIS SEINE ET

OISE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine :		1 (10 communes	
Communauté d'Agglomération		1 (5 communes)	
QUORUM		8	
<u>Délégués présents</u>	:	9	
<u>Pouvoirs</u>	:		
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	•	8 pour le compte administratif	

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230612-230531-3-DE Date de télétransmission : 12/06/2023 Date de réception préfecture : 12/06/2023

OBJET: COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORTEUR: Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal VALOSEINE ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats, exception faite de la reprise des résultats, sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Syndicat intercommunal VALOSEINE.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 5/66/823

Transmis en préfecture et affiché le 12/66/823

Pour Extrait Conforme

Philippe BARRON Secrétaire de séance François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-2023061223053413-5EMENT : VALOSET NE Date de télétransmission : 12/06/2023 Date de réception préfecture : 12/06/2023

Résultats budgétaires de l'exercice

04500 - VALOSEINE Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS					
RECETTES								
Prévisions budgétaires totales (a)	10 344 878,27	33 879 528,12	44 224 406,39					
Titres de recette émis (b)	8 526 748,71	28 767 133,84	37 293 882,55					
Réductions de titres (c)		1 715 353,85	1 715 353,85					
Recettes nettes (d = b - c)	8 526 748,71	27 051 779,99	35 578 528,70					
DEPENSES								
Autorisations budgétaires totales (e)	10 344 878,27	33 879 528,12	44 224 406,39					
Mandats émis (f)	6 097 073,24	25 030 897 , 97	31 127 971,21					
Annulations de mandats (g)		1 709 067,27	1 709 067,27					
Depenses nettes (h = f - g)	6 097 073,24	23 321 830,70	29 418 903,94					
RESULTAT DE L'EXERCICE								
(d - h) Excédent	2 429 675,47	3 729 949,29	6 159 624,76					
(h - d) Déficit								

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-2023061223053413-5EMENT : VALOSEINE Date de télétransmission : 12/06/2023 Date de réception préfecture : 12/06/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04500 - VALOSEINE Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-2 610 703 , 03		2 429 675,47		-181 027 , 56
Fonctionnement	8 199 653,29	3 075 934,91	3 729 949,29		8 853 667,67
TOTAL I	5 588 950,26	3 075 934,91	6 159 624,76		8 672 640,11
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 588 950,26	3 075 934,91	6 159 624,76		8 672 640,11

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-2023061223053413-6EMENT : VALOSEINE Date de télétransmission : 12/06/2023 Date de réception préfecture : 12/06/2023

Page des signatures

04500 - VALOSEINE

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations:

LOPEZ Amelie (1036880708-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DES YVELINES, le 13/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de VALOSEINE pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 16/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son déléqué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 31/05/2023 par l'organe délibérant.

DAZELLE FRANCOIS JEAN-BARTHELEMY (fdazelle-xt), Président

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le 12/06/2023